

# CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR PRESTATION MUSICALE



## Entre les soussignés

1. Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél mobile \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Agissant au nom de \_\_\_\_\_  
En sa qualité de \_\_\_\_\_  
Appelé « l'Organisateur », d'une part,

## Et

2. Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél mobile \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Agissant au nom de DABAH  
En sa qualité de Mandataire  
Appelé « le Groupe », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## L'Organisateur engage le Groupe, qui accepte, aux conditions suivantes

1. Dénomination ou cadre de la prestation \_\_\_\_\_
2. Date de la prestation \_\_\_\_\_
3. Lieu de la prestation \_\_\_\_\_
4. Durée de la prestation \_\_\_\_\_
5. Heure du sound check \_\_\_\_\_
6. Heure de début de la prestation \_\_\_\_\_
7. Heure de fin de la prestation \_\_\_\_\_
8. Formule choisie par l'Organisateur pour la prestation  
PREMIUM 500 – MEDIUM 700 – PRO 1.100<sup>1</sup> (voir les formules en annexe)
9. Montant total de la prestation
  - Formule \_\_\_\_\_
  - Frais de déplacement \_\_\_\_\_
  - Autres défraiements \_\_\_\_\_

**Total** \_\_\_\_\_ payable en espèces à l'issue de la prestation

---

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles



### En outre, l'Organisateur s'engage à

1. Prendre en charge en temps opportun toutes les demandes d'autorisations administratives afférentes à la prestation,
2. Mettre à la disposition du Groupe l'installation nécessaire à la bonne exécution de la prestation, particulièrement la scène, la sonorisation (voir la fiche technique en annexe), l'éclairage et une loge couverte fermant à clé,
3. Prévoir, le cas échéant, un repas chaud et équilibré pour les membres du Groupe et leurs assistants (total : \_\_\_\_\_ personnes) et, dès son arrivée, il serait apprécié d'avoir à disposition des bouteilles d'eau, ainsi que quelques sodas.
4. Mettre de l'eau non-gazeuse et des bières à disposition du Groupe durant la prestation,
5. Remettre au Groupe \_\_\_\_\_ entrées à la manifestation (voir la guest-list en annexe),
6. À mentionner le nom du Groupe « DABAH » sur son matériel promotionnel,
7. À assurer l'hébergement pour \_\_\_\_\_ personnes, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, idéalement \_\_\_\_\_ chambres doubles + petits-déjeuners.

### Assurance

- L'organisateur assure / n'assure pas<sup>2</sup> les membres du Groupe contre les risques d'accidents, les dommages matériels et les vols commis dans l'enceinte du concert, les loges et le back stage.

### Résiliation

1. Les parties sont en droit de résilier le contrat au plus tard un mois avant la prestation et ce sans contrepartie,
2. Passé ce délai d'un mois avant la prestation, l'Organisateur résiliant le contrat, s'engage à verser 50% du montant total convenu, sauf en cas de force majeure dûment reconnue comme telle,
3. En cas d'annulation de la prestation par l'Organisateur, quelle qu'en soit la cause, alors que le Groupe est déjà présent, l'Organisateur s'acquittera de plein droit de la totalité du montant convenu.

### Dispositions légales et compétences des tribunaux

- Pour tout ce qui n'a pas été stipulé dans la présente convention de prestation, les parties se réfèrent aux dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, sera de la compétence exclusive des tribunaux belges.

La présente convention de prestation est faite à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, en deux originaux dont chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire avec les annexes<sup>3</sup>.

Pour l'Organisateur

Mr / Mme\* \_\_\_\_\_

Pour le Groupe

Mr \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>3</sup> Annexes : Formules - Fiche technique - Guest-list